



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY
POITRAS, LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 À 19H00.**

Sont présent(e)s :

M. Guy Coté,	Maire
M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
M. Eric Larocque, conseiller :	siège n° : 2
M. Réjean Sini, conseiller :	siège n° : 3
Mme Valérie Desbiens, conseillère :	siège n° : 4
Mme Danielle Michaud, conseillère :	siège n° : 5
Mme Edith Simard, conseillère :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19H00.

15 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture d'assemblée**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1 Communication du maire et suivi des conseillers
- 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2 Dépôt des états financier au 30 novembre 2023
 - 6.3 Reconnaissance et acceptation de la participation de la MRC de Manicouagan à une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne.



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

6.4 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM.

6.5 Don à la bibliothèque de Godbout.

6.6 Calendrier des séances du conseil municipale pour l'année 2024.

6.7 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes.

6.8 Mandater Edith Simard et Danielle Michaud pour le projet de la salle communautaire en demandant l'aide financière du PRACIM.

6.9 Mandater Edith Simard et Danielle Michaud pour le projet de vitalisation.

6.10 Mandater Eric Larocque et Guy Coté pour le projet rénovation du pont.

6.11 Autorisation de payer les frais d'inscription pour le service de popote roulante

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Entente relative à la fourniture de services de police par la Sureté du Québec

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

Pas de point à traiter

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Contrat pour l'entretien de la patinoire

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement d'amendement #2023-05 modifiant le règlement # 2016-102 de zonage (conteneurs et restauration) dans certaines zones)

12. VARIA

12.1 _____

12.2 _____

12.3 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

2023-12-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Guy Côté maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réjean Sini

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Michaud

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Communication du maire et suivi des conseillers.

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-12-03

6.1 Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit.

ATTENDU QUE la liste des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Desbiens

D'approuver la liste des comptes payés au montant de 4 932.86\$ d'autoriser le paiement des comptes à payer pour la somme de 12 897.72\$;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.



No de résolution
ou annotation

2023-12-04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt des états financiers au 30 novembre 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 novembre 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Godbout;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Bachand

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-05

6.3 Reconnaissance et acceptation de la participation de la MRC de Manicouagan à une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan a adopté trois résolutions portant les numéros 2023-152, 2023-153 et 2023-154, en date du 8 septembre 2023, énonçant son intention de participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre de projets déposés conjointement entre la MRC et trois producteurs privés en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2023, la MRC a notifié la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC entend procéder à un emprunt, lequel demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

IL EST RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la municipalité de Godbout reconnaisse et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découle ;



No de résolution
ou annotation

2023-12-06

QUE Kitty Thériault, directrice générale adjointe soit autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud

IL EST RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité de Godbout utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE Guy Coté, maire, et Kitty Thériault, directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Godbout, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE le conseil accepte l'offre de service de la FQM daté du 6 décembre 2023, de l'ordre de 8 000\$ plus taxes, pour le bilan de santé du 102 rue Alexandre ainsi que 2 000\$ plus taxes pour vérification de la structure du pont de la petite rivière ;

QUE Kitty Thériault, directrice générale adjointe soit autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-07

6.5 Don à la bibliothèque de Godbout

CONSIDÉRANT QU'À chaque année la bibliothèque de Godbout fait le tirage d'une carte cadeau auprès de ses abonnés et offre des cadeaux aux enfants de l'école Mgr Labrie;



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2023-12-08

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribue financièrement depuis le début de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Desbiens

QUE le conseil municipal accepte d'accorder la somme de 280\$ à la bibliothèque de Godbout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larocque

QUE le conseil municipal de Godbout adopte le calendrier suivant pour les séances régulières de l'année 2024 :

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES 2024

Lundi	15 janvier	2024
Lundi	12 février	2024
Lundi	11 mars	2024
Lundi	08 avril	2024
Lundi	13 mai	2024
Lundi	10 juin	2024
Lundi	08 juillet	2024
Lundi	19 août	2024
Lundi	09 septembre	2024
Mardi	15 octobre	2024
Lundi	11 novembre	2024
Lundi	09 décembre	2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-09

6.7 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes

ATTENDU la fermeture des bureaux du gouvernement et des autres partenaires administratifs de la municipalité dans le temps des fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Réjean Sini

QUE le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2023 au 8 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-10

6.8 Mandater Mme Edith Simard et Mme Danielle Michaud pour le projet de la salle communautaire en demandant l'aide financière du PRACIM

ATTENDU QUE la Municipalité de Godbout veut convertir le bâtiment du 102 Alexandre pour en faire un endroit multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Réjean Sini



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal mandate Mme Edith Simard et Mme Danielle Michaud pour le projet de rénovation du bâtiment situé au 102 Alexandre en demandant l'aide financière du PRACIM.

QUE Ketty Thériault, directrice générale adjointe soit autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Les conseillères Edith Simard et Danielle Michaud s'abstiennent de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers présents

2023-12-11

6.9 Mandater Mme Edith Simard et Mme Danielle Michaud pour le projet de vitalisation

ATTENDU QUE la Municipalité de Godbout est dévitalisée et qu'il existe différents programmes de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Desbiens

QUE le conseil municipal mandate Mme Edith Simard et Mme Danielle Michaud pour le projet de vitalisation.

QUE Ketty Thériault, directrice générale adjointe soit autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Les conseillères Edith Simard et Danielle Michaud s'abstiennent de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers présents

2023-12-12

6.10 Mandater M. Eric Larocque et M. Guy Côté pour le projet de réfection du pont de la petite rivière

ATTENDU QUE la Municipalité de Godbout veut procéder à la réfection du pont de la petite rivière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Réjean Sini

QUE le conseil municipal mandate M. Eric Larocque et M. Guy Côté pour ce projet.

QUE Ketty Thériault, directrice générale adjointe soit autorisée à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Le conseiller Eric Larocque s'abstient de voter

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

2023-12-13

6.11 Autorisation de payer les frais d'inscription pour le service de popote roulante

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole (CAB) de Manicouagan, offre le service de popote roulante à Godbout ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Michaud

QUE le conseil municipal paie les frais d'inscription de la popote roulante pour l'année 2023/2024 à la clientèle admissible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIC

2023-12-14

7.1 Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre M-19.3), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la Loi sur la police, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une copie de l'entente de services à intervenir entre la MRC de Manicouagan et le ministre de la Sécurité publique a été acheminée à chacune des municipalités locales.

Sur motion de Mme Edith Simard, **IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE** la municipalité de Godbout mandate la MRC de Manicouagan à signer l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de ladite MRC.

8. TRAVAUX PUBLIC-TRANSPORT

Aucun point à traiter

9. HYGIÈNE DU MILLIEU

Aucun point à traiter

10. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-12-15

10.1 Contrat pour l'entretien de la patinoire

ATTENDU QUE la municipalité de Godbout a fait un appel d'offre pour l'entretien de la patinoire pour un montant de 2 500\$;

ATTENDU QUE nous avons eu un candidat intéressé;



No de résolution
ou annotation

2023-12-16

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larocque

QUE le conseil municipal accorde le contrat d'entretien de la patinoire à Monsieur Charles Grenier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11: AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement d'amendement #2023-05 modifiant le règlement #2016-102 de zonage (conteneurs et restauration) dans certaines zones

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godbout est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2016-102 de Godbout est entré en vigueur le 22 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Godbout a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de conteneurs à des fins d'entreposage s'avère pratique pour l'exercice de certains usages dont la récréation extensive pratiquée sur une ZEC, la foresterie, l'agriculture ou les usages industriels;

CONSIDÉRANT QUE les usages forestiers, agricoles ou industriels peuvent se prêter adéquatement à l'utilisation de conteneurs à des fins d'entreposage dans la mesure où des conditions d'implantation sont édictées afin de préserver l'harmonie dans les milieux d'insertion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout souhaite autoriser l'usage de restauration dans certaines zones mixtes où l'exercice de cet usage s'avère compatible avec les activités de la trame bâtie;

CONSIDÉRANT QUE la restauration peut être exercée comme usage complémentaire permettant de diversifier et de compléter l'offre en produits et services d'une activité de plein air de nature récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Godbout tenue le 11 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Sini

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ des conseillers présents;

QUE le premier projet de règlement portant le numéro 2023-05 soit et est adopté.

La conseillère Valérie Desbiens et le conseiller Alain Bachand s'abstiennent de voter.



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2023-12-17

La conseillère Valérie Desbiens et le conseiller Alain Bachand
s'abstiennent de voter.

12.VARIA

12.1 _____

12.2 _____


12.3 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

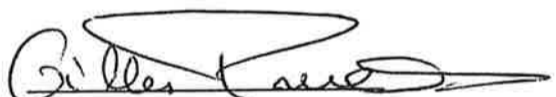
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Bachand

DE lever l'assemblée il est 20h10



Guy Côté
Maire



Gilles Provencher
Directeur général, greffier trésorier